

GÉNÉRALITÉS

Horaire :	40 heures / semaine	Direction :	Travaux publics et génie
Supérieur immédiat :	Directeur	Période d'affichage :	6 décembre 2019 au 10 janvier 2020

UN DÉFI À RELEVER

La Ville de Mercier, qui est en plein essor, cherche présentement à compléter son équipe de près de 120 employés qui œuvrent chaque jour à faire de Mercier une ville dynamique et attrayante. Vous souhaitez relever de nombreux défis? Profitez d'une immersion dans la fonction publique municipale, dans un environnement champêtre? La Ville de Mercier est actuellement à la recherche de la personne idéale.

La mission de la Direction des travaux publics et du génie est d'offrir des services de proximité de la plus grande qualité en tenant compte de la capacité et de la volonté de payer des citoyens.

Pour ce faire, la Direction des travaux publics et du génie complètera la mise en place d'une structure organisationnelle des plus compétentes et formée d'employés engagés répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens de la ville. Elle développera des outils de planification de ses opérations et des infrastructures municipales et sera reconnue pour l'efficacité globale de son organisation.

DESCRIPTION DES TÂCHES

Parmi ses tâches, le Contremaitre – Hygiène du milieu doit :

- Participer, avec son supérieur à la préparation du budget annuel de la Direction et en assurer le suivi qui lui revient ;
- Identifier et proposer des solutions aux problèmes d'entretien existantes (rues, trottoirs, chemins ruraux, adduction d'eau et égout) ;
- Participer à l'élaboration de devis techniques pour fins de soumission ;
- Coordonner les travaux nécessitant l'apport de la Direction avec les autres services de la Ville ;
- Participer aux discussions pour l'achat de nouveaux équipements ;
- Préparer des réquisitions d'achats relevant de ses responsabilités ;
- Assurer la garde en alternance avec l'autre contremaitre (soit une semaine sur deux ou pendant les vacances) et répondre aux demandes concernant les travaux publics en dehors des heures normales de travail. Rappeler, lorsque jugé nécessaire et au besoin, les employés nécessaires à l'exécution des travaux d'urgence ;
- S'assurer que les employés sous sa responsabilité utilisent les méthodes adéquates et productives de travail, tant pour le port des équipements de protection individuels que pour les moyens de prévention utilisés ;
- Promouvoir les normes et les bonnes pratiques en santé et sécurité au travail ;
- Participer aux enquêtes et analyses d'accident afin d'en déterminer la cause et prendre les moyens pour prévenir tout autre accident de même nature ;
- Proposer des méthodes et procédures de travail reliées à ses responsabilités ;
- S'assurer de la réalisation des travaux demandés à son équipe dans les délais prescrits et en fait rapport à son supérieur ;
- Effectuer un contrôle des activités effectuées par des fournisseurs relevant de ses responsabilités et faire rapport à son supérieur ;
- Mettre en place et assurer le suivi d'une cédule d'entretien de la flotte des véhicules ;
- Effectuer la planification quotidienne, hebdomadaire et mensuelles du travail de membres de l'équipe d'employés sous sa responsabilité ;
- Effectuer la planification quotidienne, hebdomadaire et mensuelles du travail de membres de l'équipe d'employés sous sa responsabilité ;
- S'assurer du suivi des requêtes et demandes des citoyens et en aviser, au besoin, son supérieur ;
- Superviser les cédules de travail et l'assignation des employés sous sa responsabilité et s'assurer de l'utilisation efficace du temps de travail ;
- S'assurer de l'application des dispositions de la convention collective ;

DESCRIPTION DES TÂCHES (SUITE)

- Compiler les heures des employés sous sa responsabilité pour fins de rémunération ;
- Effectuer annuellement l'évaluation des employés sous sa responsabilité conjointement avec son supérieur.

AUTRES

Cette description n'est pas limitative, mais indicative. Elle contient les principales tâches à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un diplôme d'études collégiales en génie civil, AEC de contremaître en infrastructures urbaines ou toute autre formation jugée équivalente ;
- Détenir un minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente dans un poste similaire ;
- Posséder de l'expérience municipale est un atout considérable ;
- Posséder une certification en aqueduc (OPA) ;
- Être méthodique et avoir le sens des priorités ;
- Posséder le cours de sécurité générale sur les chantiers de constructions ;
- Avoir de l'autonomie et de l'entregent ;
- Être reconnu pour sa capacité d'adaptation, son leadership mobilisateur et son sens de l'initiative et du jugement ;
- Faire preuve de tact et de courtoisie ;
- Être disponible ;
- Avoir un permis de conduire valide ;
- Maîtrise de la langue française (oral et écrit) ;
- Maîtrise de l'environnement Microsoft Office.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Un environnement de travail dynamique et motivant. Un salaire et des conditions de travail avantageux, conformément à l'annexe A de la politique administrative du personnel-cadre de la Ville de Mercier. Le contremaître a une semaine sur deux de garde.

CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en faisant parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, au plus tard le **10 janvier 2020, 16h30**, par courriel à l'adresse emploi@ville.mercier.qc.ca en précisant dans l'objet : **Candidature – Contremaître – Hygiène du milieu.**

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

La Ville remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.